



Commune de

FRISANGE

EXTRAIT AUX DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

publique
secrète du 28 avril 2021

No. 21/034

Date de l'annonce publique de la séance: 21 avril 2021
Date de la convocation des conseillers:

Présents: **MM. Beissel, Raus, Mousel;
MM. Heuertz, Mongelli, Hoffmann-Carboni, Gaffinet, Bingen,
Jacoby, Courtois, Hoffmann
néant**

Absents: a) excusé
b) sans motif

Point de l'ordre du jour:
No. **05.**

**OBJET : Cours de Nordic Walking organisé par la Commune de Frisange, session 2020/2021.
Fixation des droits d'inscription aux cours.**

Le Conseil Communal,

- Relu la délibération prise par le conseil communal en cette même séance, n° 21/xx au sujet de l'organisation d'un cours de Nordic Walking, session 2020/2021 ;
- Entendu la proposition du collège échevinal de fixer les droits d'inscription à 50,- € par cours et par session;
- Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988;

D E C I D E à l'unanimité des voix

- de fixer les droits d'inscription à 50,- € par personne et par cours pour la session 2020/2021, du cours de Nordic Walking
- de demander l'approbation des autorités supérieures.

Ainsi délibéré en séance à Frisange, même date que dessus.

Suivent les signatures:

Pour expédition conforme, Frisange le 03/05/2021
le bourgmestre le secrétaire ff